

GRC
en Alberta



La GRC en Alberta :
**COMPRENDRE LES COÛTS ET LES ENTENTES
DES SERVICES DE POLICE**

CLARTÉ ET NON INFLUENCE

Le débat public sur les services de police en Alberta, en particulier le rôle de la GRC en vertu des ententes sur les services de police municipaux (ESPM) et de l'Entente sur les services de police provinciaux (ESPP), est de plus en plus axé sur les coûts, les postes vacants et la valeur. Il s'agit de questions importantes qui nécessitent des renseignements clairs et précis pour éclairer les discussions communautaires sur les services de police.

Les principaux facteurs de la hausse des coûts des services de police sont la main-d'œuvre, les pressions du marché et les coûts opérationnels, qui ont tous une incidence sur les organismes d'application de la loi dans toute l'Amérique du Nord.

Clarifier ces facteurs ne vise pas à influencer les décisions des municipalités ou de la province. Il s'agit de veiller à ce que les discussions sur les services de police en vertu de l'ESPM et de l'ESPP soient fondées sur une compréhension commune du fonctionnement du système actuel, de ce qui entraîne les coûts et les postes vacants, et de la valeur offerte. Grâce à des renseignements clairs et précis, les communautés peuvent évaluer avec plus de confiance leurs options en matière de services de police et prendre des décisions qui reflètent leurs besoins et priorités locaux.



PRINCIPES COMMUNS DES ENTENTES SUR LES SERVICES DE POLICE MUNICIPAUX ET L'ENTENTE SUR LES SERVICES DE POLICE PROVINCIAUX

L'Entente sur les services de police provinciaux (ESPP) permet à la GRC de fournir des services de police provinciaux et ruraux dans toute l'Alberta, y compris des services de police pour les petites communautés. En vertu de la Police Act de l'Alberta, les municipalités de plus de 5 000 habitants doivent décider de la façon dont les services de police seront fournis et peuvent choisir de conclure un contrat avec la GRC dans le cadre d'une entente sur les services de police municipaux (ESPM). Ces ententes établissent le cadre de prestation, de financement et de gouvernance des services de police de la GRC en Alberta.

Principes communs

Les deux ententes reconnaissent les avantages mutuels des services de police contractuels, qui permettent de réaliser des économies d'échelle, de réduire les coûts, d'améliorer l'efficacité et de normaliser la prestation des services. Ce modèle repose sur les principes fondamentaux de la consultation et de la collaboration.

Élaboration des budgets des services de police

Plan financier pluriannuel

Les ESPM et l'ESPP exigent que la GRC élabore un plan financier pluriannuel (PFP) pour soutenir la budgétisation annuelle. Le PFP se projette sur trois à cinq ans pour aider à planifier les besoins futurs en matière de services de police, de dotation, d'infrastructure et d'équipement.

- **Détermine les pressions sur les coûts :** salaires, avantages sociaux, parc automobile, biens, équipement, coûts d'exploitation, ainsi que les exigences inflationnistes et nouvelles.
- **Collaboration avec les partenaires contractuels :**
 - Le ministre provincial (ESPP) ou le PDG/maire (ESPM) examine les postes vacants, les pressions exercées par le déploiement et les nouveaux besoins en matière de services avec la GRC.
 - Le ministre provincial (ESPP) ou le PDG/maire (ESPM) établissent et approuvent le budget final.
- **Prévisions pluriannuelles :** Prévoit les pressions sur les ressources et les coûts pour affiner le plan financier de chaque année.

Budget annuel

Les budgets annuels sont fondés sur le financement autorisé et le plan financier pluriannuel.

- **Autorisation budgétaire annuelle :** Autorise le nombre de postes d'agents de police abordables pour l'exercice.
- **Stimule la facturation :** les factures trimestrielles sont facturées au partenaire contractuel à un quart du plafond de financement autorisé. Le rapprochement de fin d'exercice apporte des ajustements pour refléter les coûts réels.

Établissement des priorités en matière de services de police

Les ESPM et l'ESPP exigent que la GRC et les partenaires contractuels travaillent ensemble pour établir les priorités en matière de services de police. Ces priorités permettent de s'assurer que les services de police sont axés sur les besoins et les préoccupations des collectivités locales.

ESPP:

- Le ministre établit les priorités provinciales en matière de services de police.
- Les chefs de détachement établissent les priorités locales en matière de services de police en consultation avec les communautés, les groupes consultatifs et les résidents.

ESPM :

- Les chefs de détachement établissent les priorités locales en matière de services de police en consultation avec les municipalités, les groupes consultatifs et les résidents.

Les priorités sont établies par les personnes que nous servons.

Nouveau plan des priorités communautaires de la GRC en Alberta

La GRC en Alberta a récemment mis à jour la façon dont les priorités en matière de services de police sont déterminées et établies dans le cadre du plan des priorités communautaires. Le processus comprend la consultation et la collaboration avec les communautés pour veiller à ce que les besoins et les préoccupations de la région soient pris en compte dans les priorités en matière de services de police. Les plans de priorités communautaires sont examinés tous les trimestres pour s'assurer que les priorités demeurent pertinentes et que les résultats restent mesurables.

ENTENTES SUR LES SERVICES DE POLICE MUNICIPAUX

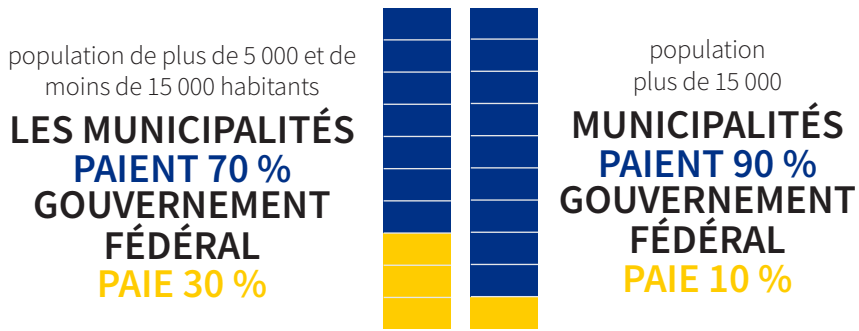
Les ententes sur les services de police municipaux (ESPM) sont conclues **entre les municipalités et le gouvernement fédéral**.

Les ESPM sont entrées en vigueur le 1er avril 2012 et expireront le 31 mars 2032. Aujourd’hui, 48 municipalités de l’Alberta reçoivent des services de police dans le cadre d’une ESPM.

En vertu de la Police Act de l’Alberta, les municipalités de plus de 5 000 habitants doivent décider de la façon dont les services de police seront fournis. S’ils choisissent la GRC comme service de police, ils doivent conclure une ESPM.

Partage des coûts

Dans le cadre des ESPM, les municipalités et le gouvernement fédéral partagent les coûts des services de police de la GRC.



Cycle de facturation

- Les **niveaux de financement annuels** sont établis en fonction d’un plan financier pluriannuel.
- Les **factures trimestrielles** sont facturées en fonction d’un quart des coûts prévus.
- Des **discussions collaboratives avec les municipalités** ont lieu tout au long de l’année. Au fur et à mesure que les coûts des services de police sont engagés, les factures peuvent être ajustées.
- Le **rapprochement de fin d’exercice** comprend le calcul et la facturation des coûts réels, avec des ajustements pour des facteurs tels que les postes vacants.

Important à savoir

- Aucune somme d’argent n’est versée à l’avance. Les budgets sont établis en fonction des coûts prévus des services de police et des niveaux de dotation convenus, mais les fonds ne sont pas transférés à l’avance.
- La contribution fédérale n’est pas facturée à la municipalité.
- Les municipalités ne paient pas pour les postes vacants ; Seuls les coûts réels sont pris en compte dans la facture finale.

Année de financement 2025-26

coût total des ESPM de 277,4 M\$

234,3 M\$
Municipalités visées par la ESPM

43,1 M\$
Gouvernement du Canada



Les communautés visées par une ESPM reçoivent également certains services spécialisés, mais ils ne sont pas facturés. Il s’agit notamment des éléments suivants :

- Service de l’air
- Services d’intervention d’urgence
- Centre divisionnaire des opérations d’urgence
- Service divisionnaire des crimes graves
- Centre des opérations en temps réel
- Préparation et intervention opérationnelles

ENTENTE SUR LES SERVICES DE POLICE PROVINCIAUX

L'Entente sur les services de police provinciaux (ESPP) est conclue **entre le gouvernement provincial et le gouvernement fédéral**.

L'ESPP actuelle est entrée en vigueur le 1er avril 2012 et expire le 31 mars 2032. Cela comprend le financement de base des services de police provinciaux.

En vertu de l'ESPP, la GRC fournit des services de police aux régions rurales et aux communautés de moins de 5 000 habitants.

Partage des coûts

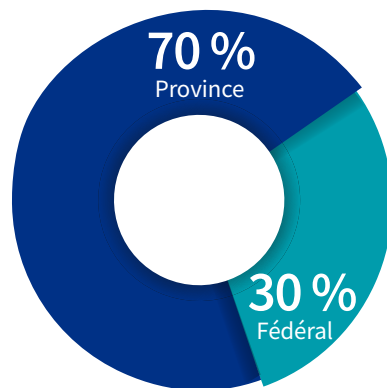
En vertu de l'ESPP, le gouvernement de l'Alberta et le gouvernement fédéral partagent les coûts des services de police de la GRC.

La **province est facturée pour 70 %** des coûts totaux des services de police, les **30 % restants étant absorbés par le gouvernement fédéral**.

Modèle de financement de la police

Le modèle de financement des services de police (MFP) a été créé à la suite du règlement sur le financement des services de police en avril 2020 pour renforcer le service de police provincial et améliorer les services offerts dans les régions rurales de l'Alberta. Le MFP ne s'applique qu'aux communautés visées par l'ESPP.

Les coûts des services de police imputés dans le cadre du MFP sont distincts de l'ESPP. En vertu de l'ESPP, la GRC en Alberta facture uniquement le gouvernement de l'Alberta et ne facture pas directement les coûts des services de police aux communautés rurales.



Cycle de facturation

Le gouvernement de l'Alberta fournit une lettre de financement annuelle. Cette lettre autorise le niveau de financement dans le cadre de l'ESPP.

Les factures trimestrielles sont facturées au gouvernement de l'Alberta pour 70 % des coûts des services de police provinciaux. Les factures sont basées sur un quart du financement total décrit dans la lettre annuelle.

Des discussions de collaboration avec le gouvernement de l'Alberta ont lieu tout au long de l'année. Au fur et à mesure que les coûts des services de police sont engagés, les factures peuvent être ajustées.

Le rapprochement de fin d'exercice comprend le calcul et la facturation des coûts réels, avec des ajustements pour des facteurs tels que les postes vacants.

Important à savoir

- **Aucune somme d'argent n'est versée à l'avance.** Les budgets sont établis en fonction des coûts prévus des services de police et des niveaux de dotation convenus, mais les fonds ne sont pas transférés à l'avance.
- La contribution fédérale n'est pas facturée au gouvernement de l'Alberta.
- Le gouvernement de l'Alberta ne paie pas pour les postes vacants ; Seuls les coûts réels sont pris en compte dans la facture finale.

Année de financement 2025-26

coût total de **550,7 M\$** du financement de base de l'ESPP

385,5 M\$

Gouvernement de l'Alberta

165,2 M\$

Gouvernement du Canada

MODÈLE DE FINANCEMENT DE LA POLICE

Le modèle de financement des services de police (MFP) ne s'applique qu'aux communautés qui reçoivent des services de police dans le cadre de l'ESPP.

Entre 2020 et 2025, le MFP a fait croître la GRC en Alberta :

279

plus de postes d'agents de police



242

postes du personnel civil



Ces postes ont été attribués aux services de police de première ligne, aux unités de soutien spécialisées et aux ressources axées sur la lutte contre les causes profondes de la criminalité.

En raison du temps nécessaire pour pourvoir les postes, il y a eu un dérapage naturel des fonds. Ces fonds ont été réinvestis dans d'autres priorités, comme les initiatives stratégiques, les coûts d'exploitation et les programmes qui soutiennent les communautés de l'Alberta. Au cours des cinq dernières années, le MFP a renforcé les services de police de première ligne en milieu rural dans les détachements, amélioré le soutien aux enquêtes spécialisées dans toute la province, élargi notre Groupe tactique d'intervention et appuyé la formation du Centre des opérations en temps réel.

La période initiale du MFP (2020-2025) étant maintenant terminée, le gouvernement provincial va de l'avant avec un modèle de financement actualisé fondé sur une nouvelle formule.

Toute contribution des communautés dans le cadre du MFP est déterminée par la province et est distincte de la facturation de la GRC. Les questions concernant le calcul des contributions du MFP doivent être adressées au gouvernement de l'Alberta.

EN PLUS DES COÛTS DE BASE DE L'ESPP

Année de financement 2025-26

Résumé des services supplémentaires avec les coûts calculés en vertu des ententes sur les services de police applicables.



54,3 M\$

Équipe d'intervention en matière d'application de la loi de l'Alberta (ALERT)



22,7 M\$

Système de communication radio des premiers intervenants de l'Alberta (AFRRCS)



17,2 M\$

Services de police contractuels des Premières Nations

COÛTS NON FACTURÉS DANS LE CADRE DES ESPM OU DE L'ESPP

Cela comprend les réclamations et les règlements de litiges couverts, les services juridiques et plus encore, qui ne sont pas facturés aux municipalités ou au gouvernement de l'Alberta.

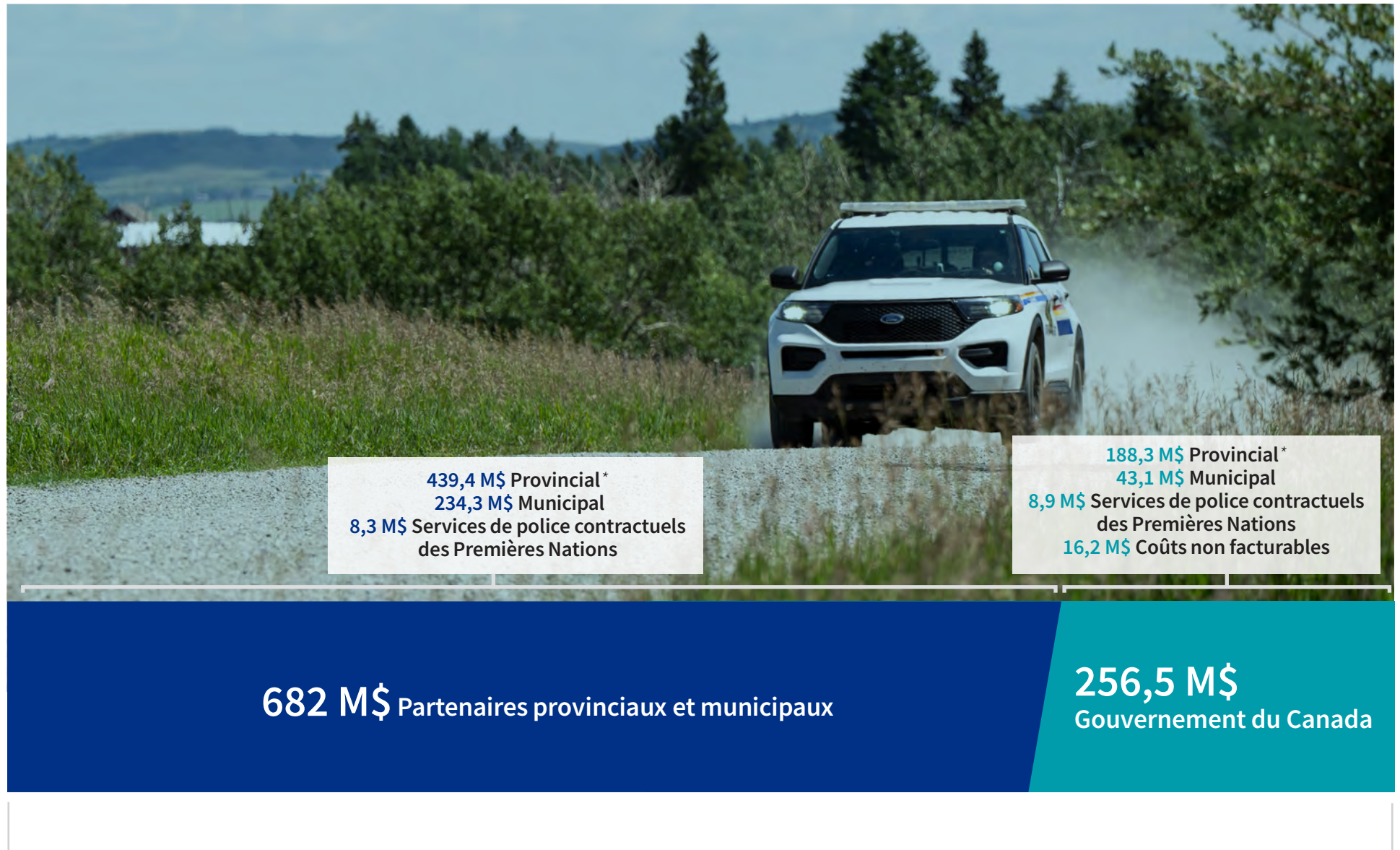


16,2 M\$

Coûts non facturables du gouvernement du Canada

COÛTS DES SERVICES DE POLICE DE LA GRC EN 2025-26

Dépenses finales ; les parts municipales, provinciales et fédérales calculées en vertu des ententes applicables aux services de police.



Coût total des services de la GRC fournis en Alberta

**La ligne provinciale comprend le financement de base pour les services de police, ALERT, AFRRCS, etc.*

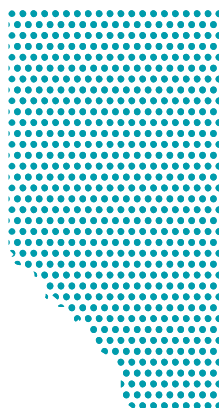
FACTEURS DE COÛTS

Plus de 80 % des coûts des services de police sont liés aux personnes, y compris les salaires, les avantages sociaux et les heures supplémentaires. Les coûts de l'équipement, de la technologie, de l'infrastructure et des opérations ont également augmenté de manière significative. Ces **coûts communs** ne sont pas propres à la GRC. Les services de police de l'Alberta et de l'Amérique du Nord font face à des pressions financières similaires.



**80 % DES COÛTS
DES SERVICES DE
POLICE SONT DES
COÛTS DE PERSONNEL.**

La GRC en Alberta assure des services de police sur environ 95 % du territoire de la province et dessert environ 40 % de la population.



Bien que les coûts par membre de la GRC soient comparables à ceux d'autres organismes, notre environnement opérationnel diffère. Cela a des **coûts uniques**.

Réalités des services de police en milieu rural et éloigné :

- De plus grandes distances de déplacement
- Augmentation du kilométrage et de l'entretien des véhicules
- Augmentation de la consommation de carburant et des coûts
- Exigences en matière d'infrastructure pour **402 bâtiments** (détachements ruraux et logements)

Tous ces facteurs contribuent à l'augmentation des coûts d'entretien et d'exploitation.

L'inflation touche tous les secteurs, et les services de police ne font pas exception.

L'augmentation du coût des véhicules de police en est un exemple. Au cours des dernières années, les prix des véhicules ont augmenté considérablement en raison de la hausse des coûts de main-d'œuvre, des matériaux, des pressions continues sur la chaîne d'approvisionnement et de l'ajout de technologie. Par conséquent, les véhicules de la GRC en Alberta coûtent non seulement plus cher à l'achat, mais aussi à l'entretien.

Ces coûts plus élevés sont aggravés par la nature exigeante du travail policier. Les véhicules opérationnels subissent une usure importante, car ils parcourent de longues distances dans les zones rurales et sont utilisés pour des poursuites et des techniques d'immobilisation. La hausse des prix d'achat initiaux et l'intensification de l'utilisation opérationnelle font grimper les coûts d'exploitation.

COMPARAISON DES COÛTS DU PARC AUTOMOBILE - FORD F150

	2018	2026
Coût d'achat :	32 656 \$	55 725 \$
Coût d'équipement d'un véhicule pour le service :	34 750 \$	45 500 \$
Coût total :	67 406 \$	101 225 \$

Les chiffres ci-dessus reflètent les coûts moyens. Dans la mesure du possible, la GRC en Alberta utilise des pièces remises à neuf pour réduire le coût global.



COMPARAISON DES COÛTS DES MEMBRES

Coût moyen par membre

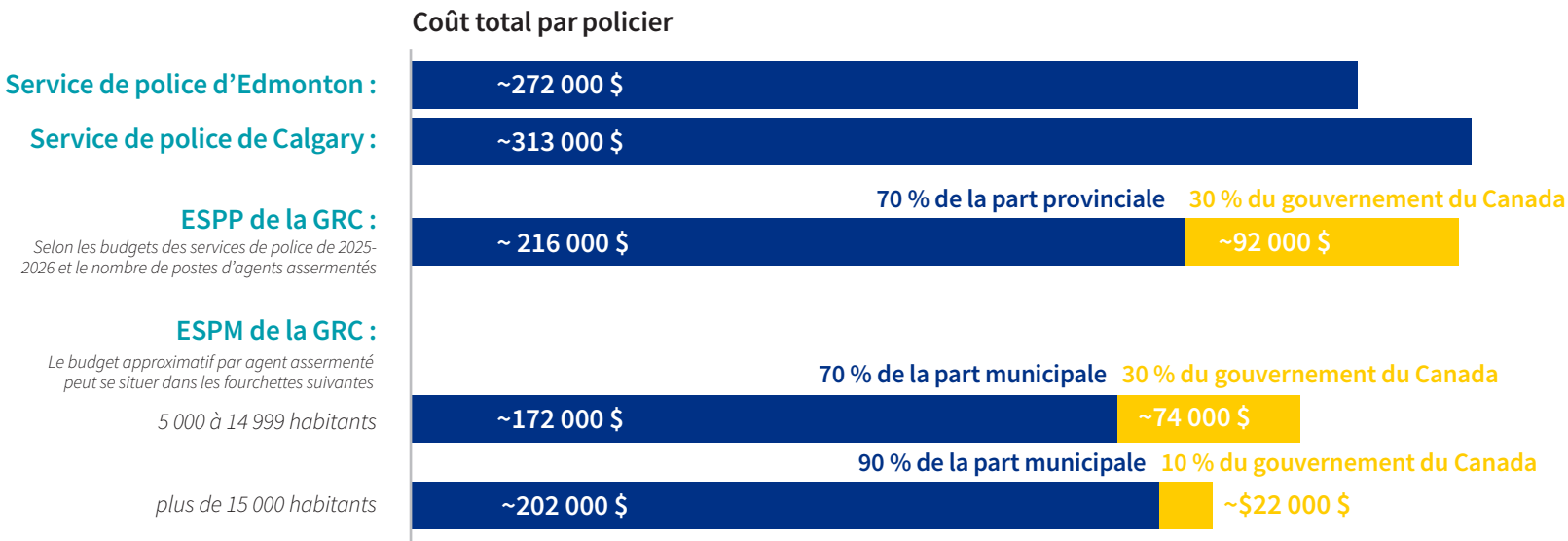
=

Budget annuel complet

Nombre total de policiers

Le coût moyen par agent de police est calculé en divisant les coûts totaux des services de police par le nombre d’agents de police. Il peut être utilisé comme référence générale, mais il ne s’agit pas d’un taux fixe et il varie d’un détachement de la GRC à l’autre et d’autres services de police.

Lorsqu’on compare les coûts par membre, il est important de tenir compte du partage des coûts du gouvernement fédéral en vertu de l’ESPP et des ESPM.



Les coûts varieront d’un contrat à l’autre en vertu de l’ESPP et des ESPM en fonction des éléments suivants :

Niveaux de ressources

Taux de rémunération

Équipement et véhicules de police

Infrastructures

Autres activités d’exploitation et les coûts de soutien

Dans l’ensemble, lorsqu’on compare le coût d’un membre entre différents services de police, il est important de se rappeler que l’environnement opérationnel (rural ou urbain) diffère et influera sur le coût. Les coûts particuliers ou les postes inclus dans les calculs de chaque organisme doivent également être pris en compte.



POSTES VACANTS

Les services de police de toute l'Amérique du Nord font face à un marché du travail très concurrentiel. Tous les organismes se disputent le même bassin limité de candidats qualifiés, et les primes à la signature sont de plus en plus courantes dans les services de police. La rémunération est un facteur qui influe sur le recrutement et le maintien en poste. Bien que la GRC ne soit pas le service de police le mieux payé, elle se situe généralement dans la fourchette moyenne de la rémunération des policiers.

Les ressources policières sont planifiées en fonction des niveaux de dotation convenus et ne sont pas financées en supposant que tous les postes seront pourvus en tout temps. Bien que les efforts se poursuivent pour réduire le nombre de postes vacants, l'absence de postes vacants nécessiterait des ajustements aux niveaux de financement.

PERMISSIONS DE SORTIR

Il y a absence temporaire lorsqu'un poste est pourvu, mais que le membre est incapable d'exercer des fonctions opérationnelles pendant un certain temps. Ces absences sont courantes dans tous les services de police et toutes les industries.

En voici quelques exemples :

- Blessure (physique ou psychologique)
- Congé de maternité ou parental
- Autres absences prolongées

Ces situations existent dans toutes les professions. Cependant, les services de police sont particulièrement sensibles à leur égard. Par exemple, un agent blessé peut être en mesure de travailler dans un rôle, mais incapable d'accomplir des tâches policières de première ligne. Par conséquent, un poste peut sembler pourvu, mais l'employé n'est pas opérationnel. Cela peut, à juste titre, susciter des inquiétudes pour les communautés. Contrairement aux postes non pourvus, certaines absences temporaires peuvent entraîner des coûts partiels.

Ce que nous faisons

La GRC en Alberta a modifié son modèle de déploiement afin d'améliorer la couverture opérationnelle et de tenir compte des répercussions des absences temporaires.

1. Le Groupe de relève divisionnaire est composé d'agents dévoués basés à Cochrane et à Leduc qui sont prêts à être déployés temporairement dans les détachements qui ont besoin d'un soutien de première ligne.
2. Les modèles de navette aérienne améliorent la prestation des services en offrant aux agents la possibilité de vivre avec leur famille dans un centre ou à proximité plutôt que dans des communautés éloignées ou isolées de façon plus permanente.
3. La GRC en Alberta emploie des réservistes pour pourvoir les postes opérationnels vacants.
4. La GRC en Alberta recrute d'anciens policiers d'expérience pour renforcer ses rangs et maintenir un service de police hautement compétent.

Nous modernisons également nos efforts de recrutement afin de raccourcir les délais de présentation des candidatures, d'améliorer l'expérience des candidats et de renforcer la sensibilisation dans toute l'Alberta.



The background of the slide features a blurred image of a modern building with a large, stylized 'GRC' logo on its facade. In the foreground, there are thin, dark plant stalks with small leaves, possibly reeds or grasses, extending from the bottom right towards the center. The overall color palette is dominated by teal and blue tones.

GRC
en Alberta